

# **AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

## **sur le projet de Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)**

Le Président de l'agglomération Riom Limagne et Volcans a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TEPCV) de 2015 et ses articles L229-26 et R229-51 à R229-55 du code de l'environnement, il sera procédé à une consultation du public par voie électronique du 15 septembre au 15 octobre 2019 inclus sur le projet de PCAET consistant en la mise en œuvre d'un programme d'actions destiné à atténuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire de l'agglomération et à adopter des mesures d'adaptation au dérèglement climatique.

Le projet est soumis à évaluation environnementale. Il n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement d'un autre Etat membre.

L'approbation définitive du PCAET incombe au Président de l'Agglomération Riom Limagne et Volcans dûment habilité par le Conseil Communautaire.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès d'Augustin Gamot à l'Agglomération Riom Limagne et Volcans – 8 rue Grégoire de Tours – 63 201 RIOM – 04.73.33.46.94 aux jours et heures habituels d'ouverture ou par mail à [a.gamot@rlv.eu](mailto:a.gamot@rlv.eu)

A l'issue de la mise à disposition, le Président de l'Agglomération Riom Limagne et Volcans statuera favorablement ou défavorablement sur le projet de Plan Climat par délibération du Conseil Communautaire.

Le dossier mis à disposition comprend l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne compréhension du PCAET soient : le diagnostic territorial, le diagnostic territorial vulgarisé, la stratégie du PCAET de RLV, l'avis de l'Etat sur le projet de Plan, le Plan d'actions, le dispositif de suivi mis en place, la méthodologie de suivi, la délibération du Conseil Communautaire concernant l'arrêt du projet de PCAET, la délibération du Conseil Communautaire concernant le lancement de la procédure du PCAET.

Le dossier sera mis à disposition du 15 septembre au 15 octobre 2019 :

- Sur le site internet de l'agglomération : [www.rlv.eu](http://www.rlv.eu)
- Au format papier, sur demande auprès de M. GAMOT Augustin, à la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans, 8 Rue Grégoire de Tours à Riom

Les observations devront être adressées par mail à l'adresse : [a.gamot@rlv.eu](mailto:a.gamot@rlv.eu)

Le public pourra consulter, pendant un an à compter de la date de clôture de la consultation du public par voie électronique, le bilan de la consultation sur le site de l'Agglomération Riom Limagne et Volcans : [www.rlv.eu](http://www.rlv.eu)